

DOCUMENTS A FOURNIR

Visa Inde | Transit

Rappel : Pour que l'on se charge de votre demande, **la première étape est d'effectuer votre commande en ligne**. A l'issue de cette commande en ligne, vous recevrez automatiquement par email cette liste de documents à fournir.

Fournir pour la commande :

- 1 **Bon de commande à imprimer** (ou 1 Feuille libre avec votre numéro de commande).
- 1 **Chèque à l'ordre de "RapideVisa"** (si vous avez choisi de régler par chèque lors de votre commande) : réglant le Total TTC indiqué sur le bon de commande.

Fournir pour CHAQUE demandeur de visa : Ces documents sont exigés par l'ambassade à ce jour

- 1 Passeport original (sans protège-passeport), sur lequel sera apposé le visa** : Signé, valable 6 mois après la date de retour, et comprenant 3 pages vierges dont 2 face à face. Attention : l'ambassade peut refuser tout passeport abîmé.

- 1 Copie de votre visa du pays de destination finale ou prochaine** : Ce visa de destination finale ou prochaine doit également être présent dans le passeport du demandeur de visa indien.

- 1 photocopie des billets d'avion (ou de la confirmation de réservation des vols)** : Le document doit justifier un itinéraire daté, nominatif et mentionnant les escales de transit sur le territoire indien. [ou 1 Attestation de voyage dactylographiée sur papier entête d'une agence de voyage.]

- 1 Formulaire de l'ambassade à remplir en ligne puis à imprimer et signer** : (avec le tutoriel d'aide disponible en document à télécharger ci-joint)
Formulaire à remplir en ligne en cliquant sur le lien suivant : <https://indianvisaonline.gov.in/visa/index.html> puis en cliquant sur le bouton en bas à gauche "Regular/Paper Visa Application".
Attention : Merci de remplir le formulaire en ligne en appliquant les indications du DOCUMENT D'AIDE disponible en document à télécharger ci-joint. Sans cela, le visa peut vous être refusé par les autorités indiennes.
Notamment :
 - * indiquez sur le formulaire **tous les noms et prénoms de votre passeport** comme expliqué dans le document d'aide.
 - * indiquez les **prénoms** des parents
 - * situation professionnelle : merci de bien **suivre le document d'aide** sinon le visa peut être refusé.

- 2 Photos d'identité identiques AUX NORMES INDIENNES 5x5cm sans marge, à faire chez un photographe** :
Les photos doivent obligatoirement être aux **normes indiquées dans le document à télécharger ci-joint.**

La première photo doit être collée dans le cadre en haut de la première page du formulaire imprimé, la seconde doit être collée dans le coin en bas à droite de la seconde page. Ne pas les agraffer.



Suppléments pour les mineurs : Fournir les documents ci-dessus + 1 Copie du livret de famille (pages époux, épouse et mineur concerné) + 1 Copie des pièces d'identités de chaque parent + 1 formulaire supplémentaire pour mineur rempli par chaque parent (un pour la mère et un pour le père), disponible en document à télécharger ci-joint.



Suppléments pour les passeports non-français :

1 Formulaire supplémentaire disponible en document à télécharger ci-joint (à remplir en anglais et majuscule, avec tous les prénoms sur votre passeport et une "permanent adress" **DE VOTRE PAYS D'ORIGINE OBLIGATOIREMENT**)

+ 1 Copie d'une facture d'électricité nominative avec adresse en France (aucun autre justificatif de domicile n'est accepté) **de cette année, et d'il y a 2 ans** (en cas de domicile en France de moins de 2 ans il est possible de fournir la facture de cette année ainsi qu'une lettre signée en anglais indiquant votre date d'installation en France et votre précédente adresse à l'étranger toutefois sans garantie d'acceptation).

+ pour les passeports hors-UE : 1 Copie du visa ou titre de séjour français valide.

Attention : pour les passeports non-français (et pour les français présentant un deuxième passeport non-français), le délai de traitement et la délivrance du visa ne sont pas garantis. Pour les titulaires de passeports chinois ou pakistanais, nous ne pouvons pas être intermédiaires.
